



ASSOCIATION DES ÉTUDIANT(E)S EN DROIT CIVIL DE L'OUTAOUAIS

Réunion du conseil exécutif

Le mardi 3 octobre 2017

Heure : 16h00

Salle : 117

EN PRÉSENCE DE :

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| - Yanick Bélanger | - Didier Halde |
| - Chloé Boisvenue | - Olivier Lacoursière |
| - Mathieu Chapdelaine | - Joannie Lafasanella |
| - Émilie Corbeil | - Frédérique Rancourt |
| - Alexie Desnoyers-Rivest | |

PROCÈS-VERBAL

1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion ;

Olivier Lacoursière, président, constate le quorum et prononce l'ouverture de la réunion à 16h11.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

PROPOSÉ PAR : Émilie Corbeil

APPUYÉ PAR : Didier Halde

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 26 septembre 2017 ;
4. Salle de prière pour les musulmans dans le pavillon Fauteux;
5. Procédure de remboursement des dépenses ;
6. Service du livre ;
7. *Law games* (participation de la Section de Common law) ;
8. Retour sur le potluck international ;
9. Nuit des sans-abris à Gatineau ;
10. Accréditation des clubs
11. Course aux stages (sondage) ;
12. Activités à venir ;



- 13. *Varia* ;
- 14. Levée de la réunion.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 26 septembre 2017 ;

PROPOSÉ PAR : Yanick Bélanger
APPUYÉ PAR : Alexie Desnoyers-Rivest

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2017 soit adopté avec quelques modifications cléricales.

4. Salle de prière pour les musulmans au pavillon Fauteux ;

Suites aux courts échanges que les membres de l'exécutif ont eus, l'exécutif convient à l'administration de statuer sur cette demande de salle de prière.

5. Procédure de remboursement des dépenses ;

Les membres conviennent ce qui suit :

PROPOSÉ PAR : Yanick Bélanger
APPUYÉ PAR : Émilie Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE les clubs devront effectuer au moins une activité de financement par session pour pouvoir remplir une demande d'extension de budget de 250\$;

QUE les clubs devront effectuer au moins deux activités par session pour pouvoir remplir une demande d'extension de budget de 250\$;

QUE les clubs ne pourront remplir une demande d'extension de budget de 250\$ afin de financer de la nourriture pour les événements. Toutefois, l'AEEDCO se réserve le pouvoir purement discrétionnaire d'allouer une extension de budget pour financer de la nourriture pour les événements sur présentation d'une justification qu'elle jugera valable. Pourra être considérée comme valable la justification démontrant une nécessité réelle de l'association d'avoir du financement pour de la nourriture à un événement.



6. Service du livre ;

La vente des photocopiés au Service du livre ne pourra probablement avoir lieu en janvier en raison d'une contrainte de temps. Le dossier est sur le bureau de Mme Gravelle et l'administration est favorable à l'implantation de ce service.

7. Law games ;

L'Association de la Section de Common law souhaite participer aux Law games. Toutefois, nous ne disposerons probablement pas d'assez de billets d'avion puisqu'ils ont été réservés l'été dernier. Cette demande est par ailleurs bien tardive puisque l'invitation de l'AEEDCO enjoignant l'Association de Common law à participer remonte à plus d'un mois.

8. Retour sur le potluck international ;

Il n'y avait pas beaucoup de gens dans l'ensemble, mais l'événement s'est très bien déroulé.

9. Nuit des sans-abris à Gatineau ;

L'événement aura lieu le 20 octobre 2017 pour sensibiliser la population à l'extrême pauvreté et à la marginalisation de ce phénomène grandissant.

10. Accréditation des clubs ;

L'Association de droit du divertissement et du sport a remplis les conditions préalables à l'obtention d'une accréditation pour l'année 2017-2018.

L'Association d'Avocats sans frontière a remplis les conditions préalables à l'obtention d'une accréditation pour l'année 2017-2018.

L'Association de droit criminel a remplis les conditions préalables à l'obtention d'une accréditation pour l'année 2017-2018.

L'Association de droit notarial de l'Université d'Ottawa a remplis les conditions préalables à l'obtention d'une accréditation pour l'année 2017-2018.

PROPOSÉ PAR : Joannie Lafasanella
APPUYÉ PAR : Mathieu Chapdelaine



ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE l'Association de droit du divertissement et du sport de l'Université d'Ottawa, l'Association de droit criminel de l'Université Ottawa, l'Association de droit criminel de l'Université d'Ottawa et l'Association de droit notarial de l'Université d'Ottawa sont accréditées pour la présente année scolaire 2017-2018.

11. Course aux stages (sondage) ;

Mathieu Chapdelaine fera suite à la demande de l'assemblée générale d'effectuer un sondage dans le prochain Mot de l'asso relativement à l'intérêt des étudiant(e)s de participer à la prochaine course aux stages.

12. *Varia* ;

Le contrat pour le Gala Grand Maillet au Casino du Lac Leamy est signé.

13. Levée de la réunion.

PROPOSÉ PAR : Didier Halde
APPUYÉ PAR : Mathieu Chapdelaine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE la réunion est levée à 17h32.

Mathieu Chapdelaine
Vice-Président aux communications